

1
(N° 137.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la pétition du sieur Joseph Micollaud.*

MESSIEURS,

Une demande en naturalisation ordinaire a été adressée par le sieur Joseph Micollaud à S. M. le roi, le 26 juin 1841.

Il est né à Calaire Cuire et Ste-Claire réunis (France), le 26 messidor an XI; il habite la Belgique depuis 1830; il a épousé une Belge dont il a deux enfants, et il fait partie de l'armée belge, en qualité de 1^{er} lieutenant. depuis neuf ans.

Il résulte des renseignements obtenus que le pétitionnaire a été mis d'abord au traitement de réforme par arrêté royal du 9 mars 1840, pour excès qui ont résisté aux punitions disciplinaires, et que sa conduite s'étant sensiblement améliorée, il a été placé dans la position de non-activité, par arrêté royal du 19 mars 1841.

L'une des autorités consultées estime que, puisque le suppliant se conduit bien aujourd'hui; qu'il a épousé une Belge, et qu'il a des enfants qui pourront, plus tard, réclamer la qualité de Belge, il y a lieu à lui accorder sa demande; l'autre ne s'explique pas à cet égard, et se borne à fournir les renseignements relatés ci-dessus.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.